

A2S PREVENTION

Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social : 7 rue Ambroise Croizat
87920 CONDAT SUR VIENNE
947 510 897 RCS LIMOGES

EXTRAIT DU
PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente juin,
A 8 heures,

Monsieur Abdelmajid ASSAL,
Demeurant 7, rue Ambroise Croizat - 87920 CONDAT SUR VIENNE,

Associé Unique et Présidente de la société A2S PREVENTION,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

.....

II - A pris les décisions suivantes :

-
-
-
- Constatation de la libération totale du capital sociale de la société,
- Modification corrélative des articles 7 et 8 des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

.....

DEUXIÈME DÉCISION

.....

TROISIÈME DÉCISION

.....

Paraphe
AA

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique, après avoir constaté que la totalité des fonds correspondant au montant du capital social était versé et que les statuts n'avaient été modifiés en conséquence, constate ainsi la libération intégrale des 100 actions en numéraire composant le capital social et de modifier en conséquence les articles 7 et 8 des statuts comme suit :

Article 7 : Apports

Mr ASSAL apporte et verse à la Société une somme totale de 2 000 Euros.

Apports en numéraire de 1000 Euros correspondant à 50 % du capital souscrit représentant :

- 50 actions d'une valeur de 20 Euros nominale chacune, souscrites en totalité libérées, et de même catégorie.

Le solde du capital de 1000 Euros, a été versé avant le 31 décembre 2023 représentant :

- 50 actions d'une valeur de 20 Euros nominale chacune, souscrites en totalité libérées, et de même catégorie.

Article 8 : Capital social

Le capital social est fixé à la somme de deux mille (2000) euros.

Le capital est divisé en cent (100) actions de vingt (20) euros de valeur nominale chacune, de même catégorie libéré intégralement.

CINQUIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, le Gérant Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Le Gérant Associé Unique
Abdelmajid ASSAL

Signé par :

Abdelmajid ASSAL

264FCBF94C1B4E1...